

La pragmatique

Issue de la philosophie, la pragmatique est introduite dans l'étude du langage par Charles W. Morris (1946) qui la définit comme l'étude du rapport entre les signes et leurs utilisateurs. Mais elle ne connaît un essor spectaculaire que dans les années 1960, en particulier avec la publication de l'ouvrage de l'anglais John Langshaw Austin « How to do things with words » (1962) dont la version française est « Quand dire, c'est faire » (1970), et celui de l'américain John Rogers Searle « Les actes de langage » (1972).

1-La question du contexte

Souvent définie comme la science du contexte, la pragmatique en distingue différents types :

- le contexte circonstanciel correspond à l'environnement physique immédiat des protagonistes (espace, temps, etc) ;
- le contexte situationnel coïncide avec l'environnement culturel du discours. En tant que tel il définit des critères de validité (tel type d'expression tenue pour normale dans une culture, s'avère indue dans une autre) ;
- le contexte interactionnel caractérise les formes du discours et des systèmes de signes qui l'accompagnent (tours de parole, gestes, etc) ;
- le contexte épistémique (ou présuppositionnel) recouvre l'ensemble des croyances et valeurs communes aux locuteurs.

2-John Langshaw Austin : la théorie des actes de parole

Selon le philosophe anglais Austin, les langues naturelles s'organisent autour d'une distinction fonctionnelle entre deux types d'énoncés : les énoncés constatifs et les énoncés performatifs.

2-1-Les énoncés constatifs

Les énoncés constatifs sont vrais ou faux, selon qu'ils rendent compte d'un état de chose objectif.

Exemple : le ciel est bleu.

2-2-Les énoncés performatifs

Ces énoncés permettent d'exprimer un certain type d'action. Ils présentent la particularité d'accomplir ce qu'ils disent par le seul fait de le dire.

Exemple : je te promets de résoudre le problème.

Progressivement Austin a été amené à considérer que toutes les énonciations constituent des « actes de langage » (affirmer, ordonner, suggérer, etc).

2-3-Les actes de langage

Selon Austin, parler, c'est non seulement transmettre un certain contenu mais encore modifier une situation et agir sur autrui. Un locuteur qui énonce une phrase dans une situation de communication accomplit un « acte de langage ».

L'acte de langage peut être envisagé sous trois aspects :

-un acte locutoire

C'est le « dire », l'acte de production d'un énoncé qui a trois composantes étroitement liées : un acte de production des sons, un acte de combinaison des mots en phrases et un acte de référence. Le résultat d'un acte illocutoire est un énoncé pourvu d'une signification.

-un acte illocutoire

C'est l'acte de langage proprement dit, ce que le locuteur fait en parlant : poser une question, donner un ordre, faire une promesse, etc.

-un acte perlocutoire

C'est l'effet produit par l'acte illocutoire sur l'allocutaire. Il permet d'évaluer la réussite ou l'échec de l'acte suivant les réactions de l'allocutaire qui peuvent être nombreuses et variées. Une promesse peut susciter la joie, la tristesse, l'indifférence, la moquerie, etc.

Pour illustrer les trois niveaux de structuration d'un acte de langage, Austin donne l'exemple suivant :

Acte (A) locutoire : il me dit : « tu ne peux faire cela », Acte (B) illocutoire : il protesta contre mon acte, acte (C.a) perlocutoire : il me dissuada, me retient, Acte (C.b) il m'arrêta, me ramena au bon sens.

Austin propose cinq catégories d'actes illocutoires :

- les verdictifs relèvent du jugement (condamner, estimer, évaluer, apprécier, etc) ;
- les exercifs relèvent de l'exercice d'un pouvoir, d'un droit, d'une influence (nommer, voter, conseiller, avertir, etc) ;
- les promissifs relèvent de l'engagement à faire quelque chose (promettre, accepter, etc) ;
- les comportatifs relèvent du comportement social (remercier, s'excuser, féliciter, etc) ;
- les expositifs relèvent de l'exposition dans l'argumentation ou la conversation : démontrer, nier, répondre, etc.

2-3-1-Acte de langage direct

Les actes de langage directs sont accomplis au moyen de la forme linguistique qui leur est associée.

Ex : Je te promets de venir.

2-3-2-Acte de langage indirect

Ex : Il fait froid.

L'énonciation de cette phrase dans un contexte donné est susceptible de conférer à cette dernière une valeur illocutoire (invitation à quitter la pièce, demande de fermer la fenêtre, etc). Il s'agit alors d'un acte de parole indirect.

2-4-Conditions de réalisation d'un acte de langage

- un acte de langage repose toujours sur une convention sociale implicite qui associe, dans une communauté donnée, telle expression linguistique à la réalisation de tel acte de langage. Ainsi, une phrase interrogative est associée à un acte de questionnement. Des termes comme « crétins » ou « idiot » servent à réaliser, dans certaines conditions, un acte d'injure.
- un acte de langage définit des droits et des devoirs. En l'accomplissant, le locuteur se donne un certain rôle et assigne un rôle à son interlocuteur. Quand le locuteur donne un ordre, il pose son droit d'imposer un certain comportement à son partenaire qui doit obéir.
- pour qu'un acte de langage puisse s'accomplir, il faut que l'intention du locuteur soit reconnue par son allocataire. On ne peut pas donner un ordre à quelqu'un s'il ne comprend pas l'intention d'agir sur son comportement.

3-John Rogers Searle

Searle prolonge la réflexion d'Austin en faisant de l'acte de parole une entité biface comportant une force illocutoire (F) qui s'applique à un contenu propositionnel (P). Il propose la formule suivante : F(P).

Ex : Je vous ordonne de fermer la porte.

ORDRE (vous + fermer la porte).

La force illocutoire est indiquée par le terme en capitales et le contenu propositionnel est encadré par les parenthèses.

La typologie des actes illocutoires proposée par Searle renferme cinq rubriques :

- assertifs (affirmer, constater...);
- directifs (ordonner, conseiller...);
- promissifs (promettre, jurer...);
- expressifs (féliciter, remercier...);
- déclaratifs (ouvrir une séance, décréter...).

4-L'implicite

La pragmatique accorde une importance à l'« implicite », qui est omniprésent dans le discours, en particulier sous la forme de « présupposés » et de « sous-entendus ».

-le sous-entendu : il permet de dire sans dire explicitement, en laissant au destinataire le soin de tirer du contexte une proposition implicite. Ainsi, dans certaines circonstances « il se fait tard » peut « sous-entendre » qu'il est temps pour l'interlocuteur de partir.

-le présupposé : dans un énoncé comme « nous refusons la décadence de notre pays », on peut distinguer d'une part quelque chose qui est affirmé explicitement (le refus de la décadence), d'autre part un contenu qui passe presque inaperçu car il est présenté comme allant de soi (le pays est décadent). Le premier type de contenu est dit posé, tandis que le second est dit présupposé.